



8 mars 2022

n°176



ACTUALITES

Droits des patients et démocratie en santé : 20 ans déjà

La loi 2002-303 du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, a établi et précisé les droits des patients dans le secteur sanitaire, comme le droit à l'information ou le droit au consentement du patient. Elle a aussi créé des structures de consultation rassemblant professionnels et représentants d'usagers dans chaque établissement sanitaire. Ces structures sont à présent les Commissions des usagers. Les représentants de ces derniers doivent appartenir à des associations agréées par le Ministère chargé de la santé. La FNAR est agréée et fait partie de France Assos Santé (FAS) qui regroupe la plupart des associations agréées après un parcours exigeant.

FAS a organisé le 3 mars une journée de bilan et de perspectives de la démocratie en santé après 20 ans. Il y a encore du travail pour étendre le champ de la représentation des usagers (soins à domicile, médico-social par exemple). Nous y participons !

Sylvain Denis

CFR Retraites

Réforme des retraites : débloquage indispensable, rapidement !

Depuis début février notre inconfortable attente d'explicitations du Chef de l'État au sujet de son concept de remplacement des 42 régimes actuels par seulement 3 « grands régimes »

(secteur privé, fonction publique, indépendants) ne nous a pas permis de comprendre comment un tel système serait organisé, piloté et, des points de vue de sa solidité financière à long

terme et de sa justice, avec quels résultats escomptés.

Cette semaine, on ne pourra non plus guère compter sur son annonce de candidature à l'élection présidentielle pour faire davantage qu'effleurer les sujets de son choix, et encore.

Ce 28 février, les 15 participants à notre réunion mensuelle de la Commission Retraites CFR mensuelle n'ont pu que constater que ce manque d'information nous empêche de porter des jugements étoffés sur les sujets essentiels et nous impose donc beaucoup de pragmatisme.

Nous commencerons à juger et à réagir quand, comme on dit, tout sera « sur la table ».

En tout état de cause, nous maintiendrons notre constante position fondamentale devant caractériser un futur système français de retraite, en spécifiant plusieurs choses :

- que retraite universelle ne signifie pas forcément « retraite unique ». Elle peut englober plusieurs régimes comme la proposition actuelle d'E. Macron le suggère.
- que la somme des cotisations sur l'ensemble de la carrière soit exprimée en **points** comme le fait l'Agirc-Arrco pour environ 80% des retraités depuis 1947. L'ancien Premier Ministre E. Philippe avait rappelé fin 2020 devant le CESE que ce régime n'avait jamais été en défaut de versement des pensions. À titre d'exemple, le récent rapport annuel de la Cour des comptes explique, au sujet des réserves financières des caisses de retraite, qu'Agirc-Arrco a rapidement mis en place des solutions pour pallier les difficultés de financement des échéances de prestation générées par la pandémie, donc pour que la somme des ressources soit égale à la somme des prestations.

En fait, ce système qui marche bien ne pourrait-il pas s'appliquer à tous les régimes ? Ce faisant, mettant fin par exemple à l'injustice qui fait directement dépendre les retraites de la Fonction publique du salaire des six derniers mois, donc en principe le plus élevé de la carrière, alors que celles du privé ne reflètent que la moyenne des 25 meilleures années.

- Dans sa préparation et pour faciliter les débuts de son utilisation pratique, le

futur système devra bénéficier de beaucoup de pédagogie, surtout à la demande des plus jeunes générations, de plus en plus persuadées des avantages de la capitalisation par rapport à la répartition. La CFR n'est pas sourde à ce message et continuera à renforcer cette pédagogie, notamment avec l'aide de ses délégués départementaux et régionaux. Comme ils le font déjà, ceux-ci contribueront à expliquer aux futurs retraités que l'évaluation du montant de la future pension dans un système par points n'est pas plus compliquée que son évaluation dans un système en trimestres. Que chacun soit, à une étape de sa carrière, désireux de connaître sur quel montant il pourra déjà compter, en fonction des cotisations qu'il a déjà versées, est bien normal.

- Les retraités n'auraient pas perdu environ 15 % de leur pouvoir d'achat depuis 1993 si le premier Ministre E. Balladur n'avait pas abandonné l'indexation sur les salaires, période au cours de laquelle ceux-ci ont par ailleurs augmenté d'environ 17 %. La demande du Chef de l'État (interview de janvier) « *Préserver les pensions de nos retraités* » ne visait peut-être pas spécifiquement les piteuses revalorisations indexées sur les prix, mais nous devons le plus tôt possible remettre en question une situation qu'il ne serait pas tolérable de laisser subsister encore longtemps. Dans l'immédiat nous demanderons que la base « prix » soit reconnue comme « a minima »
- Nous ferons des propositions pour améliorer l'intérêt des dispositifs : retraite progressive et cumul emploi-retraite, certes existants, mais probablement insuffisamment utilisés aujourd'hui en raison de leur complexité.

Espérons vraiment que la candidature d'Emmanuel Macron annoncée ce 3 mars amorcera le déblocage tant attendu de sa vision de la réforme.

Pierre Lange

NOS FEDERATIONS FNAR

L'Identité Nationale de Santé (INS), identité clé du système de santé



L'utilisation de l'Identité Nationale de Santé (INS) pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2021**.

Elle est constituée :

- du matricule INS (correspond au NIR -*Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques*- ou au NIA -*Numéro Identifiant Attente*) de l'individu ;
- des cinq traits INS : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance (code INSEE)

L'INS a plusieurs objectifs :

- Elle contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins.
- Elle permet aux usagers de disposer d'une identité unique et pérenne.
- Elle permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne.

Pour la grande majorité des usagers, le matricule INS correspond au numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins. Cependant, dans certains cas, pour les enfants par exemple, le numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins correspond généralement à celui d'un des parents et non à leur propre matricule.



Représenter la FNAR

au sein de **France Assos Santé en régions !**



Motivons-nous pour représenter la FNAR (Retraités et Personnes Âgées) au sein de France Assos Santé en régions, dans les URAASS (Unions Régionales des Associations Agréées du Système de Santé) !

Les élections pour les Conseils régionaux et les Bureaux des URAASS auront lieu entre mi-avril et mi-mai 2022.

Il est très important que **la voix des personnes âgées et retraités** puisse continuer à se faire entendre au sein des Unions régionales de France Assos Santé, la santé est principalement une question de proximité.

La FNAR recherche des représentants (titulaire ou suppléant) en URAASS dans les régions suivantes :

- Bourgogne Franche Comté
- Centre Val de Loire
- Occitanie
- Guadeloupe
- Guyane
- Martinique
- Mayotte
- La Réunion

Votre temps d'implication sera fonction de votre disponibilité.

DE PLUS, dans TOUTES (18) les régions, sans être ni titulaire ni suppléant, vous pouvez participer à des commissions, groupes de travail etc. pour porter la voix des retraités et personnes âgées au sein des territoires.

Si vous « êtes intéressé ou curieux », Alain Laforêt (membre du Bureau de France Assos Santé et du Bureau de la FNAR) est à votre disposition, laforet-fnar@orange.fr, n'hésitez pas à l'interroger !

Vous pouvez également en parler dans votre association.

Pour vous aider à « réfléchir », vous trouverez ci-dessous une présentation de France Assos Santé et des témoignages de plusieurs de nos représentants au sein des URAASS.

◆ Présentation de France Assos Santé

L'Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé, ou plus simplement France Assos Santé, a été créée suite à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (loi Touraine). Elle succède au réseau des collectifs inter-associatifs sur la santé qui, dès 1996, s'est regroupé pour porter la parole des usagers.

L'UNAASS a pour mission de

- recueillir l'expression des attentes et des besoins des usagers du système de santé,
- rendre des avis et élaborer des propositions aux pouvoirs publics,
- animer le réseau d'associations agréées d'usagers,
- informer le grand public sur les questions juridiques et sociales concernant la santé,

- favoriser la mobilisation citoyenne sur les questions de santé,
- proposer des représentants des usagers auprès des pouvoirs publics,
- assurer la formation des représentants d'usagers du système de santé.

Pour remplir sa mission l'UNAASS est organisée aux niveaux national et régional. L'assemblée générale des associations membres élit des administrateurs répartis en collèges en fonction de leur orientation : associations de malades bien sûr, mais également représentants des familles, des

consommateurs, des personnes en situation de handicap, de précarité ... et personnes âgées. Pour les retraités et personnes âgées c'est la FNAR qui est représentée au Bureau par Alain Laforêt (laforet-fnar@orange.fr).

Au niveau régional, les URAASS (18 régions) disposent de délégués régionaux salariés et d'élus au comité régional parmi les associations ayant reçu un agrément national ou régional. Un bureau composé d'un membre de chaque collège est élu par le Conseil régional.

◆ TÉMOIGNAGES

Bernard DA LAGE – Seniors France - URAASS Hauts de France

Les actions menées par les unions régionales s'inscrivent dans le cadre des missions confiées à l'Union nationale et prennent en compte les spécificités de leurs territoires en matière de santé publique. Les URAASS peuvent émettre des avis et des propositions aux ARS dont elles sont l'interlocuteur en matière de nomination des représentants des usagers dans les établissements et dans les organismes de concertation en démocratie sanitaire de leur territoire (CRSA, CTS...). Elles peuvent recueillir les besoins locaux des usagers en santé, élaborer des propositions à l'échelle de la région (participation à l'élaboration du PRS - Projet Régional de Santé). Elles peuvent organiser des événements (journées des RU, webinaires portant sur des sujets divers (numérique en santé, santé mentale, droits des personnes sous mesure de protection...). Elles peuvent en fonction des besoins réagir par communiqué de presse... À titre d'exemple, l'URAASS Hauts de France a mis en place

une commission personnes âgées ; celle-ci a réalisé une enquête sur la situation des résidents en EHPAD pendant la crise Covid dont les résultats ont été communiqués aux politiques et à la presse locale. Le président et la déléguée régionale ont pu ainsi participer aux réunions de la commission médico-sociale de l'ARS et faire en sorte que la voix des usagers soit prise en compte dans l'assouplissement des mesures de confinement des résidents.

Les mandats des représentants des associations agréées viennent à échéance cette année. Il est important que la voix des personnes âgées et retraités puisse continuer à se faire entendre au sein des unions régionales et surtout au niveau du bureau où en collaboration avec les salariés il est possible de mener des actions utiles. N'hésitez pas à prendre contact avec la mission santé de la FNAR en vous rapprochant d'Alain Laforêt si vous souhaitez vous investir dans ce domaine.

Solange BOURGES – SPELC - URAASS Bretagne

Être membre de France Assos Santé (FAS) permet de mieux appréhender notre système de santé. On peut être membre du comité régional appelé Union Régionale des Associations Agréées du Système de Santé (URAASS) et membre du Bureau. Non seulement cette appartenance permet

de donner un avis sur des sujets concernant la santé, mais aussi de contribuer localement à améliorer les services de santé. De plus, en tant que Représentant des Usagers (RU) dans un établissement hospitalier, être élu à l'URAASS de sa région

permet d'être très bien informé. C'est également la possibilité de mieux comprendre des sujets comme, par exemple, la certification des établissements hospitaliers ou de demander, chaque fois que nécessaire,

des précisions sur certains problèmes comme la dénutrition chez la personne âgée arrivant à l'hôpital. Être au comité régional de FAS et RU sont des fonctions qui se complètent

Jean Paul HEITZ- INITIATIV'Retraite - URAASS Grand Est

Membre du comité régional de France Assos Santé du Grand Est depuis 2019, j'ai participé aux réunions le plus souvent en visio au vu du contexte sanitaire ; les échanges ont porté principalement sur des sujets médicaux et les différentes pathologies. Pour ma part, j'ai particulièrement apprécié les diverses conférences animées par des professionnels de santé libéraux et responsables de l'ARS ; elles

m'ont permis de mieux connaître le système de santé et les nouvelles pratiques mises en œuvre sur le terrain comme les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) ou les CLS (Contrat Local de Santé). Ces évolutions présentent un grand intérêt pour les membres de nos associations de retraités et l'action de France Assos Santé doit en permettre le développement

Guy REY- ARCEA - URAASS PACA - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je suis Représentant d'Usagers depuis décembre 2016 au CH La Ciotat et élu depuis le 16 avril 2019 au Comité Régional de l'URAASS de la Région PACA et membre du Bureau en tant que trésorier.

Ça a été un grand plaisir de travailler avec l'équipe de France-Assos-Santé Paca ... Au-delà de la défense des droits en tant que Représentants d'Usagers à l'hôpital de La Ciotat, l'Ehpad associé ou le GHT 13 (Groupement Hospitalier de Territoire), nous pouvons être partenaire de l'offre de soins pour les personnes âgées dont la FNAR en est le défenseur. Pendant ces 3 années, j'ai pu participer à plusieurs groupes de travail, tels ceux du Numérique en Santé (sondage au niveau régional sur ce thème), l'Identitovigilance en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou celui de la Santé Mentale (dont une Visio-réunion avec la FNAR des Hauts de France qui travaillait sur le même thème). Une journée « La santé mentale, c'est toute la vie » a eu un beau succès à Marseille en octobre 2021 avec une cen-

taine de participants (professionnels et bénévoles associatifs). Je peux y ajouter la préparation de la JEDS (Journée Européenne des Droits en Santé) et actuellement (thème 2022) ma participation au Groupe de travail sur la « Précarité en Santé ».

Enfin je peux témoigner que l'ARS est très demandeur de nos disponibilités, j'ai été nommé en novembre 2022, sur présentation de la FNAR (merci à Danielle Boizard pour sa réactivité), membre titulaire à la CRSA de la région Paca et à deux commissions spécialisées (Offre de Soins CSOS et Médico-social CSPAMS). Le regard croisé avec les autres associations membres de FAS dans ces instances est d'un grand intérêt !

Cela demande de l'énergie, un peu de temps, mais les retraités ont les deux ... et je souhaite continuer pour un nouveau mandat de 3 ans. Mon souhait : trouver un suppléant plus jeune que moi (79 ans) qui puisse prendre le relais et monter en puissance... Merci pour tout soutien !



PARTENARIATS



au 8 mars 2022

La liste des **Partenariats** s'allonge. Les facilités accordées aux adhérents des associations membres de la FNAR se diversifient.

Depuis notre dernière communication, de nouvelles conventions ont été signées. Des conditions ou tarifs préférentiels sont consentis désormais :

- pour la santé de vos animaux de compagnie (chiens et chats) par **Agria**
- pour vos transferts par **Les Gentlemen du Déménagement**
- pour vous familiariser au numérique, si vous êtes réticent, avec la tablette proposée par **Tikeasy**
- pour vos séjours en camping, par **Campings.com**
- pour un tourisme social dans un cadre respectueux de la nature avec **Vacances Léo Lagrange** et **ARTES**.



N'hésitez pas à consulter notre site internet, onglet « **Avantages-Partenaires** », où figurent plus de détails. Nos partenaires sont et restent à l'écoute de leur clientèle. Cela se concrétise par :

- Un choix toujours plus large des produits qu'ils proposent
- Un respect total de la réglementation sanitaire en vigueur
- Une flexibilité en matière de réservations et de règlements, voire de remboursements
- La volonté de vous faire bénéficier de toutes promotions en cours

Pour toutes questions, n'hésitez à vous adresser à partenariat@fnar.info

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution
le 05 AVRIL 2022